

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(article L.2121-7 du code général des collectivités territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de Domagné - Chaumeré

se réunira en séance ordinaire salle de la Mairie

Le 25 septembre 2023 à 20h00

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2023
- 2 – Approbation du Plan Local d’Habitat 2024 / 2029
- 3 – Extension de la salle des sports
- 4 – Personnel :
 - Mise en place d’une concertation
 - Renouvellement du contrat d’assurances statutaires
 - Recrutement d’un agent
- 5 – Subventions :
 - MAM / Crèche : demande de subvention auprès du Département d’Ille et Vilaine
 - Attribution d’une subvention à une ONG pour le soutien au Maroc
- 6 - Approbation du rapport d’activité du Syndicat départemental d’Energie

Informations :

- 7 – Point sur les travaux en cours
- 8 – Compte rendu des décisions accordées par délégation
- 9 – Urbanisme
- 10 – Questions diverses

A Domagné, le 20 septembre 2023

**Le maire,
Bernard RENOU**

